



Description brève de la solution de branche	Rédaction:	Matjaz Ros
	Date:	Mai 2017
	Approbation CFST:	08.09.1999
	Révision:	Déc. 2016
	Organe d'exécution responsable:	Suva

Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
BATISEC, sécurité au travail et protection de la santé dans les techniques du bâtiment.	Les associations patronales: Suissetec, USIE, ASF, Swissolar, VSD et Isolsuisse, ainsi que les syndicats UNIA et Syna

Adresse de contact
Bureau BATISEC c.p. 1213 8048 Zürich Tél: 044 497 87 33 Fax: 044 497 87 88 E-mail: info@batisec.ch www.batisec.ch
Bureau de liaison et de contact MSST
BATISEC 8048 Zürich

Groupes économiques (GE) / Groupe d'assurance				
Association		Membres	Métiers	Groupes de primes
Suissetec	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment	Env. 3500	Sanitaire, chauffage, ventilation, ferblanterie	45G
USIE	Union Suisse des Installateurs-Electriciens	Env. 1800	Installateurs-électriciens	55D
ASF	Association Suisse du Froid	Env. 250	Monteur-frigoriste	13B
Isolsuisse	Union Suisse des firmes de l'isolation	Env. 150	Ferblantier spécialisé en isolation	45M
VSD	Union Suisse des entreprises de couverture et de pose de systèmes intérieurs	Env. 50	Isolation - Isolation de plafonds	45M
Swissolar	Association des professionnels de l'énergie	Env. 500	Tous les applications de l'exploitation de l'énergie solaire	45G
Syna	Le syndicat			
UNIA	Le syndicat			

Structure de la taille et membres actifs de la BATISEC				
Nombre des entreprises participant à la solution de branche (avec Perco)	3500	Taille de l'entreprise	Entreprises BATISEC	Entreprises actives (formées)
		Entreprise ≥ 100 Empl.	100	90
		Entreprise 20 - 99 Empl.	500	390
		Entreprise 0 - 19 Empl.	4900	3000
		Total entreprises	5500	3500
		Total employés	80'000	74'000





Nombre de Perco	4000			
Principe directeur L'association encourage l'élaboration, la réalisation et le perfectionnement d'une solution sectorielle conformément à directive sur l'embauche de personnel et autres spécialistes de sécurité au travail (la directive CFST no. 6508) pour entreprises qui fournissent des services.				
Objectif Baisse des accidents professionnels d'ici le 31.12.2017* à 25%, maladies professionnelles à 20%. Baisse des accidents non professionnels par l'information et la sensibilisation. * Calculation à partir de 2000				
Prestation de service <ul style="list-style-type: none">• L'analyse de risques pour les entreprises des branches techniques du bâtiment• Renseignement et conseil• Les catalogues de mesures et listes de contrôles pour la réalisation• Actions annuelles• Les informations continues sur les nouveautés (mail, internet)• Les cours de sécurité au travail pour l'application• Le manuel d'application de la sécurité au travail dans l'entreprise• Les audits pour le contrôle de l'application (après entente avec le secrétariat)• Le Pool MSST médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail				
Le manuel de la sécurité au travail L'introduction dans le système au moyen de formation par des spécialistes doit être garantie ! Pour cette raison, les manuels sont délivrés uniquement le jour du cours.				
Concept de formation				
Formation obligatoire (Perco) Les cours obligatoires pour les Perco de la BATISEC font partie de la solution de branche des associations suissec, USIE, Isolsuisse, ASF, Swissolar et VSD et sont soumis aux dispositions conformément à la directive CFST 6508. Les personnes intéressés qui ne feraient pas partie d'une des associations précitées doivent faire un contrat d'adhésion avec BATISEC.	Cours facultatifs (Pour les intéressés) Probablement, les cours facultatifs sont disponibles du septembre 2016. <table border="1"><tr><td>Cours de sécurité pour tous</td></tr><tr><td>Amiante</td></tr><tr><td>Bases juridiques</td></tr></table>	Cours de sécurité pour tous	Amiante	Bases juridiques
Cours de sécurité pour tous				
Amiante				
Bases juridiques				



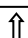
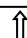
Cours de répétition Système de sécurité

S'adresse au Perco formés. But: Rafraîchir et approfondir les connaissances acquises de la mise en oeuvre du système MSST.

 Cycle de 3 ans 

Cours de répétition Pratique

S'adresse aux Perco formés. But: Etendre son savoir et acquérir de nouvelles connaissances sur la sécurité au travail et la protection de la santé, afin de résoudre les difficultés de la mise en oeuvre et de trouver des solutions, avec un spécialiste et au-travers l'échange d'expériences entre Perco, aux problèmes qui apparaissent dans la pratique.

 Après 3 ans 

Cours de base Perco (MSST-Système de sécurité)

S'adresse aux salariés et aux supérieurs qui exercent la fonction de Perco. Contenu du cours de base: points forts selon le concept MSST de la directive de la CFST 6508.

Condition: La Perco à former dispose d'une formation professionnelle achevée dans la technique du bâtiment et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle ou peut justifier d'une expérience professionnelle pratique.

Pour les entreprises de plus de 100 collaborateurs, nous vous recommandons plutôt la formation additionnelle de 8 jours de la SUVA : la formation en assistant/e de sécurité (SUL), ou la formation de 22 jours pour ingénieur/e de sécurité (ELI).

Quelles sont les conditions de BATISEC, afin que je respecte la directive CFST?

- L'entreprise accepte la solution de branche et s'engage à la respecter (par son statut de membre de suissetec, USIE, Isolsuisse (anc. ASMI), ASF, VSD, Swissolar - ou par un contrat d'adhésion à la solution de branche).
- L'entreprise reprend le concept et le contenu de la solution de branche pour l'application de la sécurité au travail.
- L'entreprise désigne une personne de contact qui suit les cours de formation de sécurité au travail BATISEC. Une personne de contact formée au moins doit toujours être présente dans l'entreprise. Le cours de base et le cours de perfectionnement sont obligatoires.
- L'entreprise communique à BATISEC, dans un délai de 14 jours, les éventuelles modifications du nombre de filiales ou de collaborateurs et les nouveaux risques constatés.
- Le concept et le contenu de la solution de branche sont appliqués dans l'ensemble de l'entreprise, y compris dans les filiales et concernent tous les collaborateurs, y compris les cadres.
- BATISEC se réserve le droit de contrôler sporadiquement les entreprises ou leurs chantiers.

MSST Système de sécurité / Manuel

1 Principes directeurs, objectifs de sécurité

- 1.1 Formuler des principes de sécurité
- 1.2 Fixer des objectifs de sécurité
- 1.3 Planification annuelle de la sécurité au travail et de la protection de la santé

2 Organisation de la sécurité

- 2.1 Régler les tâches et les compétences
- 2.2 Définir la collaboration avec des entreprises tierces
- 2.3 Organisation de la sécurité spécifique au mandat
- 2.4 Faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail

3 Formation, instruction, information

- 3.1 Instruire et former systématiquement le personnel
- 3.2 Initier les personnes nouvellement embauchées à leur nouvelle activité
- 3.3 Travaux présentant des risques particuliers

4 Règles de sécurité

- 4.1 Définir des règles de sécurité obligatoires
- 4.2 Maintenance systématique des équipements de travail
- 4.3 Posséder des équipements de travail sûrs



5 Détermination des dangers, évaluation des risques

5.1 Déterminer les dangers

5.2 Analyse des événements évitables - Analyse des accidents

6 Planification et réalisation des mesures

7 Organisation en cas d'urgence

7.1 Alarmer, premier secours, pare-feu

7.2 Garantir la sécurité des travailleurs isolés

8 Participation

9 Protection de la santé

9.1 Prévention par l'entreprise

9.2 Prévention par les collaborateurs

10 Contrôle, audit

10.1 Degré d'atteinte des objectifs

10.2 Vérification de l'intégrité

10.3 Visite de l'entreprise

Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle

Informations sporadiques sur les accidents non professionnels

Autre documentation: voir www.batisec.ch